

PROSPECTUS SIMPLIFIE

OPCVM conforme
aux normes européennes

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte :

- ▶ **Dénomination :** HSBC CORPOBLIG PLUS
- ▶ **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Compartiments/nourricier :**
Néant
- ▶ **Société de gestion :**
HSBC Global Asset Management (France)

- ▶ **Dépositaire et conservateur :**
CACEIS Bank
- ▶ **Gestionnaire administratif et comptable par délégation :**
CACEIS FASTNET
- ▶ **Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat:**
CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes :**
PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA
- ▶ **Commercialisateurs :**
HSBC Global Asset Management (France)

Informations concernant les placements et la gestion :

- ▶ **Classification:** DIVERSIFIE

- ▶ **OPCVM d'OPCVM :**
inférieur à 50% de l'actif net du fonds .

- ▶ **Objectif de gestion :**
Catégorie de part I» :
La part I a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'EONIA OIS majoré de 0.80% sur un horizon minimum de placement de 18 mois.

Catégorie de part A :

La part A a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'EONIA OIS majoré de 0.70% sur un horizon minimum de placement de 18 mois.

Catégorie de part E:

La part E a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'EONIA OIS majoré de 0.60% sur un horizon minimum de placement de 18 mois.

► **Indicateur de référence :**

EONIA OIS

L'EONIA (Euro Over Night Index Average) est la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone euro depuis le 04/01/1999. Il est calculé par le SEBC (Système Européen de Banques Centrales) et reflète la moyenne des taux auxquels les banques du panel EURIBOR effectuent leurs transactions -en blanc- au jour le jour, pondérées par les montants.

Par convention, les EONIA du samedi et du dimanche sont ceux du vendredi précédent et l'EONIA d'un jour férié est celui du jour ouvrable précédent.

L'EONIA OIS (Overnight Interest rate swap) est calculé en capitalisant l'EONIA les jours ouvrés et de façon linéaire les autres jours.

► **Stratégie d'investissement :**

Afin d'atteindre l'objectif de performance, la gestion tirera partie des sources de performance suivantes :

1) Gestion active du risque de crédit qui se décompose en :

- allocation de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement – risque, l'objectif étant de minimiser le risque à rendement égal. Pour une proportion significative de l'actif, le gérant tire profit d'une gestion tactique du risque de crédit visant les gains en capital. Afin de dynamiser la performance, le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres dits high yield c'est à dire dont la notation est inférieure à BBB- (S&P's ou équivalent). En effet, ces papiers offrent un rendement plus attractif que les papiers notés "Investment grade" en raison de leur qualité de crédit moindre. La sélection des titres repose sur une connaissance approfondie des émetteurs, liée à l'expertise de notre équipe d'analystes crédit, et sur l'analyse de la valeur relative des différentes signatures.
- diversification sectorielle et par émetteur du portefeuille : elle repose sur une gestion active du choix des émetteurs lors des arbitrages entre titres liquides et lors du renouvellement pour les émissions arrivant à échéance.

2) Gestion active du risque de taux : le gérant tire profit des mouvements des taux d'intérêt, en ajustant la sensibilité du portefeuille dans une fourchette de [-2, +2], en prenant des positions sur la courbe des taux et sur l'évolution de la volatilité des marchés obligataires. La sensibilité globale du fonds et les stratégies de courbe et de volatilité sont décidées en fonction des anticipations de marché de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt (en cas de baisse des taux d'intérêt, la valeur des obligations à taux fixe augmente) et la déformation de la courbe des taux (exposition à des points particuliers

de courbe pour profiter de l'aplatissement de la pentification ou de l'évolution de la courbure de la courbe des taux).

3) Gestion active de la volatilité des marchés d'actions : le gérant met en place des stratégies pour tirer profit des évolutions de la volatilité des marchés d'actions. Il cherche également à bénéficier des différences d'évaluation des volatilités, volatilité implicite, dans le prix des obligations convertibles ou des options sur actions et indices, et volatilité réelle, pour le sous-jacent.

4) Gestion active de la volatilité de change : le gérant met en place des stratégies visant à tirer profit des différentiels entre la volatilité implicite et historique des instruments financiers dérivés portant sur les taux de change.

Le FCP investira principalement dans des titres de créance, des instruments du marché monétaire et obligataire (incluant notamment les Obligations convertibles) et accessoirement dans des actions, l'ensemble des actifs étant principalement libellé en euros. Le gérant pourra investir en titres libellés en devises autres que l'euro, le risque de change restant toutefois accessoire. L'actif du fonds pourra également être investi en véhicules de titrisation négociés sur les marchés réglementés des pays de l'OCDE.

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 50% en parts ou actions d'OPCVM conformes aux normes européennes.

Le gérant pourra investir dans des OPCVM gérés par une entité du groupe HSBC.

Le gérant pourra intervenir, sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré, sur les marchés de taux, de change, de crédit et d'action, dans la limite d'une fois l'actif, dans un but de couverture, d'exposition et d'arbitrage. Les instruments dérivés utilisés pourraient être, entre autres, des futures sur taux et des dérivés de crédit.

► Profil de risque :

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés »

Risque de perte en capital : l'OPCVM ne présente aucune garantie ni protection de capital. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque d'allocations d'actifs et de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire de l'OPCVM repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et titres les plus performants.

Les risques auxquels sera exposé l'OPCVM HSBC CORPOBLIG PLUS sont :

Risque de taux d'intérêt : L'OPCVM est exposé au risque de taux d'intérêt via des OPCVM et/ou des instruments financiers, notamment des obligations, et des instruments dérivés.

Le prix des obligations à taux fixe et autres titres à revenu fixe varie en sens inverse des fluctuations des taux d'intérêt. Ainsi, en cas de hausse

des taux d'intérêt, la valeur de ces obligations chute, ainsi que celle de la valeur liquidative.

Par ailleurs, le gérant a la possibilité de réaliser des opérations d'arbitrage de taux, c'est-à-dire qu'il anticipe une déformation de la courbe des taux. Or, il se peut qu'elle se déforme dans un sens qu'il n'avait pas anticipé, ce qui pourra causer une baisse significative de la valeur liquidative.

Risque de crédit : Le risque de crédit est le risque que la situation financière de l'émetteur se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur. Cette dégradation peut entraîner une baisse de la valeur des titres de l'émetteur et donc une diminution de la valeur liquidative du fonds. Il s'agit par exemple du risque de non remboursement en temps voulu d'une obligation. Le risque de crédit d'un émetteur est reflété par les notes que lui attribuent les agences de notation officielles telle que Moody's ou Standard & Poor's.

Le risque spécifique ABS : Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Le risque lié à la détention d'options : le portefeuille est exposé à ce risque au travers d'investissements en obligations convertibles, obligations échangeables et au travers des positions prises sur les marchés dérivés, notamment les marchés d'options. Une variation de la volatilité du titre et/ou du sous-jacent peut par conséquent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de titrisation : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les véhicules de titrisation sont actuellement des titres moins liquides comparés aux émissions obligataires classiques.

Pour plus de renseignements sur les risques annexes (risque actions, risque de liquidité, risque de change, risque high yield, risque sur la dette des pays émergents, risque lié aux interventions sur les marchés à terme, risque de contrepartie et risque lié à l'inflation), le porteur peut se reporter à la rubrique « Profil de Risque » telle que décrite dans la note détaillée de l'OPCVM.

► **Garantie ou protection :**

Néant

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Catégorie de parts I

La part I est réservée aux investisseurs institutionnels.

La durée minimale de placement recommandée est de 18 mois. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Catégorie de parts A

La part A est ouverte à tous souscripteurs.

La durée minimale de placement recommandée est de 18 mois. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Catégorie de parts E

La part E est ouverte à tous souscripteurs.

La durée minimale de placement recommandée est de 18 mois. Il est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce FCP au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précités, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres.

Le passage d'une catégorie de part à une autre est considérée comme un rachat suivi d'une souscription et est à ce titre soumis à l'impôt.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité :

► Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc...

Catégorie de parts I

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant

Catégorie de parts A

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	1% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant

Catégorie de parts E

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	1% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	VL x Nombre de parts	Néant

Les OPCVM dont la gestion est assurée par une entité du groupe HSBC Global Asset Management (France) sont exonérés de commission de souscription.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commissions de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié

Catégorie de parts I

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.40% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Les frais de gestion variables sont la somme sur l'exercice des provisions et reprises de provisions quotidiennes calculées sur la base de 30% de la performance quotidienne relative du Fonds par rapport à l'indice EONIA OIS majoré de 0.80%.
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur Obligations et TCN : 22,00 € Opérations sur pensions : 44,00 € Bourse étrangère : 0.15% avec un minimum de 46 € Bourse française : 0.10% avec un minimum de 23 €

Catégorie de parts A

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.50% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Les frais de gestion variables sont la somme sur l'exercice des provisions et reprises de provisions quotidiennes calculées sur la base de 30% de la performance quotidienne relative du Fonds par rapport à l'indice EONIA OIS majoré de 0.70%.
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur Obligations et TCN : 22,00 € Opérations sur pensions : 44,00 € Bourse étrangère : 0.15% avec un minimum de 46 € Bourse française : 0.10% avec un minimum de 23 €

Catégorie de parts E

Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0.60% maximum
Commission de surperformance	Actif net	Les frais de gestion variables sont la somme sur l'exercice des provisions et reprises de provisions quotidiennes calculées sur la base de 30% de la performance quotidienne relative du Fonds par rapport à l'indice EONIA OIS majoré de 0.60%. Le compte de provision est soldé en fin d'exercice
Prestataire percevant des commissions de mouvement : Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Opérations sur Obligations et TCN : 22,00 € Opérations sur pensions : 44,00 € Bourse étrangère : 0.15% avec un minimum de 46 € Bourse française : 0.10% avec un minimum de 23 €

Régime fiscal :

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les Sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans l'OPCVM.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à l'investisseur et/ou la juridiction des fonds.

Situation de l'OPCVM au regard des seuils d'investissement de la directive européenne sur la taxation de l'épargne :

OPCVM 'IN' : l'OPCVM sera investi à plus de 25% en obligations et titres de créances.

Pour plus de précisions sur les dispositions de la Directive et ses éventuelles implications, se reporter à la Note Détaillée.

Le passage d'une catégorie de part à une autre est considérée comme un rachat suivi d'une souscription et est à ce titre soumis à l'impôt.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial :

► Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12 heures. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant avant 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation des demandes. Les demandes de souscription et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Centralisation technique : Pour les OPCVM nourriciers (uniquement) de l'OPCVM « HSBC CORPOBLIG PLUS », l'heure de centralisation des souscriptions et des rachats dans le fonds maître est fixée à 12 heures 30.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement. Elle ne sera toutefois pas calculée les jours fériés et les jours de fermeture de la bourse de Paris.

Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats, et en charge du respect de l'heure limite de centralisation indiquée dans le paragraphe ci-dessus :

CACEIS Bank et HSBC France au titre de la clientèle dont il assure la tenue de compte conservation.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS

Bank. En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.

Catégorie de parts I

Les souscriptions et les rachats pourront se faire jusqu'en millièmes de parts ou en montant.

Le montant minimum de la première souscription est de 500 000 euros.

Catégorie de parts A

Les souscriptions et les rachats pourront se faire jusqu'en millièmes de parts ou en montant.

Le montant minimum de la première souscription est de 5 000€.

Catégorie de parts E

Les souscriptions et les rachats pourront se faire jusqu'en millièmes de parts ou en montant.

Le montant minimum de la première souscription est de 1 000 euros.

Le passage d'une catégorie de part à une autre est considérée comme un rachat suivi d'une souscription et est à ce titre soumis à l'impôt.

► **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse du mois de décembre (clôture du 1^{er} exercice : dernier jour de bourse du mois de décembre 2002).

► **Affectation du résultat :**

Catégorie de parts I, A et E.

Parts de capitalisation.

► **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Quotidienne.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de gestion.

► **Devise de libellé des parts ou actions :**

Catégories de parts	Code ISIN	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Commission de souscription	Montant minimum 1 ^{ère} souscription	Distribution des revenus	Devise	Montant minimum des souscriptions ultérieures :
I	FR0010375980	Réservée aux investisseurs Institutionnels	10.000 €	5%	500.000 €	Capitalisation	Euro	Millièmes de parts
A	FR0000978108	Tous souscripteurs	1875 € (division de la VL par 8 le 15 juin 2004, VL initiale 15000€)	1%	5000 €	Capitalisation	Euro	Millièmes de parts
E	FR0010375972	Tous souscripteurs	1000€	1%	1000 €	Capitalisation	Euro	Millièmes de parts

► **Date de création :**

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des opérations de bourse le 28 août 2001. Il a été créé le 27 septembre 2001.

Informations supplémentaires :

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion

HSBC Global Asset Management (France)

75 419 Paris Cedex 08

Tel : 01.41.02.87.65

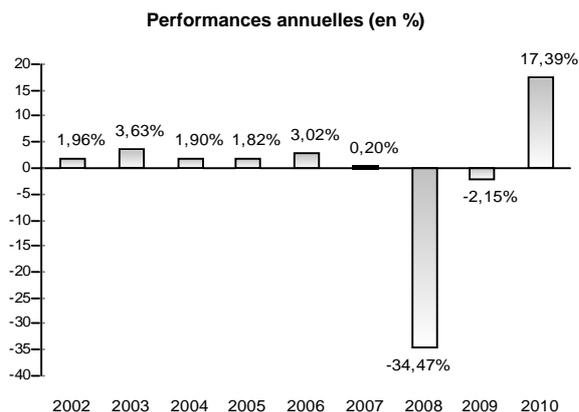
e-mail : *hsbc.client.services-am@hsbc.fr*

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010 en EUR



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Part A

FR0000978108

Performances annualisées au 31/12/2010 en EUR	1 an*	3 ans	5 ans
HSBC CORPBLIG PLUS	17,39%	-8,91%	-4,85%
Indicateur de référence : EONIA OIS	0,44%	1,68%	2,37%

*conformément au point 10 du FAQ de l'AMF, la performance 1 an n'est pas retraitée.

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	0,50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,01%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement (*)	0,01%
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	6,38%
Commission de surperformance	6,38%
Commission de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM	6,89%

(*) Ce taux est calculé à partir des taux réels publiés ou à défaut à partir des taux maxima annoncés dans le prospectus complet des OPC cibles.

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondues de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	14,94%
TITRES DE CREANCES	14,02%

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

-
- Approuvé par la COB le 28/08/2001
 - Date de création le : 27/09/2001
 - Mise à jour le : 01/07/2011
-